

garde partagée d'un enfant

Par **madinina972**, le **08/04/2009** à **16:39**

bonjour,

je voudrais savoir si un père accusé de violences conjugales par sa compagne mais cette dernière n'a jamais porté plainte ni déposé de main courante, serait il possible qu'elle puisse légalement interdire au père de voir son enfant tout en sachant qu'il s'est toujours occupé de son enfant et qu'il l'a également reconnu?

se pourrait t'il qu'il ne puisse pas avoir la garde partagée de son enfant?

Par **ardendu56**, le **08/04/2009** à **22:22**

Madinina972, bonjour,

Un père accusé par qui ? à qui ? Sans main courante ni plainte, vous n'avez rien en main pour étayer vos dires.

Il vous sera très dur d'interdire à un père qui s'est toujours occupé de son enfant de lui enlever la garde partagée. Je doute qu'un juge accède à votre demande.

Désolée pour cette réponse.

Par **madinina972**, le **09/04/2009** à **15:50**

bonjour,

merci déjà de votre réponse, mais j'en ai une autre : c'est vrai que la mère n'a jamais déposé plainte ni de main courante mais selon les dires de cette mère elle détient un journal dans lequel elle tenait compte des actes de violences, je voudrais savoir si pour la loi ce journal est considéré comme une preuve et peut porter préjudice au père?

est ce que la garde partagée est un problème extérieur aux problèmes des parents? ou se pourrait t'il que les accusations de la mère et la garde partagée soient liés?